

Conseil de Paris
Place de l'Hôtel de ville
75004 Paris

Paris, le 11 juin 2019

Copie à : tous les membres du Conseil de Paris

Objet : maintenir l'interdiction d'implanter des panneaux publicitaires numériques dans le RLP de la ville de Paris

Madame, Monsieur,

Depuis 2011, le Règlement Local de Publicité (RLP) de Paris interdit formellement les panneaux publicitaires numériques dans la ville. Cette interdiction est indispensable: les écrans numériques sont polluants à fabriquer, énergivores à utiliser, générateurs de déchets électriques et électroniques. Ils représentent, en outre, une source de pollution lumineuse nocive pour la biodiversité. Nos associations sont très inquiètes des déclarations et discussions en cours au sein du Conseil de Paris depuis novembre 2017 visant à permettre le recours "aux nouvelles technologies, dont les écrans numériques ». Cette modification du RLP serait incompatible avec les engagements climatiques et environnementaux pris par la Ville de Paris, et enverrait un signal politique désastreux à l'heure où les parisiens se mobilisent de plus en plus contre la crise climatique et écologique.

Des écrans incompatibles avec les engagements climat-énergie de la ville de Paris

Le Plan Climat Air Energie Territorial de Paris, adopté en mars 2018, se fixe l'objectif de réduire les consommations énergétiques de 35% d'ici 2030 et de 50% à horizon 2050. Il rappelle, à juste titre, que la meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme pas. Malheureusement, l'installation des panneaux numériques vient directement contredire ces objectifs importants : selon les données 2017 de JCDecaux, l'intensité énergétique d'un panneau numérique est jusqu'à 15 fois supérieure à celle d'un panneau rétro-éclairé, soit l'équivalent de la consommation d'énergie hors chauffage de trois familles d'après NegaWatt. Très récemment, RTE qualifiait les supports publicitaires numériques de consommations "superflues" et "non-prioritaires", et mettait en avant le levier d'effacement qu'ils représentent pour éviter d'allumer les centrales à charbon pendant les pics de consommations.

Des écrans polluants à fabriquer, et difficiles à recycler

L'installation de panneaux numériques viendrait également contredire les engagements pris par la Mairie de Paris pour réduire son empreinte sur les ressources naturelles et atteindre l'objectif zéro déchets non-valorisés. En effet, les écrans sont très polluants à fabriquer : extraction et

raffinage de matériaux dans la fabrication des LED présentes dans les écrans LCD, rejets toxiques de métaux lourds, acide sulfurique, uranium dans l'environnement avec des conséquences directes sur les écosystèmes locaux, etc. Sans compter qu'au regard de la durée de vie limitée de ces écrans, il faut également anticiper le recyclage ou traitement des très nombreux composants électroniques, métaux et plastiques. Or ces matériaux sont difficiles à recycler, et aucune filière de recyclage n'est suffisamment structurée à l'heure actuelle pour traiter ces écrans en fin de vie. Il existe donc un risque important que ces déchets ne soient pas valorisés.

Une source de pollution lumineuse, incompatible avec le plan Biodiversité de Paris

Les écrans numériques viendront également aggraver la pollution lumineuse générée par les éclairages de la ville de Paris. Selon une étude 2017 du bureau d'étude DarkSkyLab, l'introduction d'un nombre important de panneaux publicitaires numériques aggraverait fortement le problème de pollution lumineuse à Paris. Cette pollution lumineuse est nocive pour la biodiversité parisienne : selon une étude européenne, c'est la deuxième cause de mortalité chez les insectes, ce qui met en danger la fructification et la reproduction de la flore. Les éclairages nocturnes entraînent, entre autres, la désorientation des oiseaux, et troublent le nourrissage des chauves-souris. Les écrans numériques viendront ainsi contredire le plan Biodiversité engagé par la ville de Paris pour mieux protéger la faune et la flore.

Ces panneaux publicitaires superflus sont nocifs pour l'environnement, le climat, la biodiversité. Par ailleurs, ils dégradent les paysages urbains et incitent à la surconsommation clairement incompatible avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre. **C'est pourquoi nous comptons sur vous, en tant que responsables politiques et membre du Conseil de Paris, pour montrer l'exemple en vous engageant formellement à maintenir l'interdiction d'installer des écrans numériques publicitaires dans les espaces publics.**

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce courrier et nous tenons à votre disposition.

Signataires

Agir pour l'Environnement
Alternatiba Paris
Alofa Tuvalu
Amis de la Terre Paris
Collectif Plein La Vue
France Nature Environnement Ile de France
France Nature Environnement Paris
Greenpeace Paris
Les Déboulonneurs
Paysages de France
Réseau Action Climat
Réseau Français Etudiant pour le Développement Durable
Réseau Sortir du Nucléaire
Résistance à l'Agression Publicitaire
Sortir du Nucléaire Paris